ALCOOL-INFO

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE

Par Profil supprimé Posté le 05/03/2016 à 18h32

Bonjour,
Je suis depuis un peu plus d'un an avec mon conjoint et je n'arrive pas à lui faire comprendre qu'il est alcoolique. Il ne tient absolument pas l'alcool, et avec une seule bière il devient déjà insupportable. Je vis avec lui depuis trois mois. Avant moi c'était sa mère qu gardait son chéquier et sa carte de crédit pour qu'il n'abuse pas. Depuis, c'est moi, et ce normalement pour éviter la tentation, mais ce n'est pas une solution, quand il veut boire il trouve un moyen. J'ai souvent fait le ménage dans l'appartement pour vider toutes ses canettes cachées, et après moult menaces de le quitter, je sens que j'arrive au point de non retour car il me fait vivre l'enfer tous les soirs quand il ne travaille pas (il a perdu son boulot il y a un an et demi et depuis il fait des missions en intérim de temps à autre. Je ne vous cache pas qu'aujourd'hui je suis chez ma mère et que j'ai peur pour mes affaires qui sont restées là-bas. Effectivement, lorsqu'il boit plusieurs bières, le mobilier y passe. Il tombe dessus et le casse. Je le retrouve couvert de bleus. Il est un danger pour lui-même. Je ne sais pas quoi faire, dois-je m'en aller ou non? J'aimerais essayer de l'aider mais je ne vois pas de solution pour l'instant. Aujourd'hui j'ai vidé sa cachette habituelle: sous le lit et je lui ai montré le résultat: des dizaines de canettes de bière vides dans un sac et je lui ai dit clairement "alors maintenant, dis-moi que tu n'est pas alcoolique!" Deux heures après il rentrait à la maison avec une bière cachée dans sa poche et l'air d'avoir bu un coup au café du coin...
Aidez-moi s'il vous plait, je suis désespérée.

1 RÉPONSE

Moderateur - 17/03/2016 à 15h25

Bonjour Vampirecaro,

Je crois que si vous voulez l'aidez efficacement vous allez devoir vous renseigner sur ce qu'est la maladie alcoolique et ce que cela implique. En effet, alors que vous écrivez que vous lui démontrez qu'il est alcoolique vous semblez vous étonner que deux heures après il revienne alcoolisé et avec des cannettes de bière cachées dans la poche. C'est, si je puis me permettre d'être direct, absurde. S'il est alcoolique il ne peut pas s'empêcher de consommer et ce n'est pas le lui démontrer qui va le faire arrêter en un coup de cuillère à pot.

La relation établie entre sa mère et lui et vous-même et lui est distordue. Pour essayer de le contrôler vous contrôlez ses moyens de paiement. Comme vous l'avez constaté cela ne change rien : il trouve un moyen de s'alcooliser parce qu'il en a besoin. D'un côté ce contrôle l'infantilise, ne le rend pas autonome, de l'autre il montre que de toute façon vous ne lui faites pas confiance pour se prendre en charge. Vous avez raison : vous ne pouvez pas, actuellement, lui faire confiance pour se prendre par la main et arrêter de boire. Mais c'est que c'est un processus long, qui passe par lui et notamment par la croyance qu'il pourra avoir en lui-même d'être capable de se prendre en main. Si vous "contrôlez" et lui envoyez le message qu'on ne peut pas lui faire confiance alors vous renforcez malheureusement sa boisson et sa résistance au changement. Il est également probablement pétri de culpabilité de faire ce qu'il fait sans pouvoir s'en empêcher. La culpabilité renforce l'alcoolisme parce que la personne se sent "mauvaise", "faible". Il faut tout faire pour essayer de ne pas renforcer sa culpabilité.

En d'autres termes si vous voulez l'aider et vous aider à faire face à cette situation je vous conseillerais de prendre contact avec un Csapa (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) qui, gratuitement, peut recevoir l'entourage des personnes alcooliques. Les professionnels du Csapa sauront vous informer et vous guider dans ce que vous pouvez faire ou ce qu'il vaut mieux éviter de faire. Vous cherchez à bien faire, c'est indéniable, mais en matière d'alcoolisme rien n'est moins évident que de savoir quoi faire justement !

Pour trouver le Csapa le plus proche de chez vous vous pouvez utiliser notre rubrique "Adresses utiles" :
http://www.alcool-info-service.fr/Adresses-utiles

En revanche son alcoolisme ne doit pas servir d'excuse pour que vous vous sentiez menacée par lui et pour qu'implicitement vous "acceptiez" ses destructions. Les limites que vous voudrez poser et comment les faire respecter sont aussi un thème de discussion que vous pourrez avoir avec le Csapa. Il est possible de se faire entendre y compris auprès d'une personne alcoolique.

Cordialement,

le modérateur.